



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : DECISION BUDGETAIRE PORTANT
VIREMENTS DE CREDITS DE CHAPITRE A
CHAPITRE

DÉCISION N° DM-23-408
EN DATE DU 27 OCTOBRE 2023

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5217-10-6,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du 28 septembre 2022 approuvant l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023, article III,

VU la délibération du 13 avril 2023 approuvant la budget primitif 2023 qui autorise notamment l'ordonnateur à opérer des virements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles votées, pour chacune des sections,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un virement de crédits vers l'opération d'équipement votée n° 79, relative à la construction du gymnase du lycée intercommunal, rue Defrance, pour l'aménagement de la piste d'escrime,

D É C I D E

DE PROCEDER aux virements de crédits suivants en section d'investissement :

Nature	Libellé compte	Fonction	Opér.	Montant
2188	Autres équipements	321		- 14 160
2188	Autres équipements	321	79	14 160

DE TRANSMETTRE la décision au représentant de l'Etat, ainsi qu'à Madame la comptable publique du Service de gestion comptable de Vincennes.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL